

Mention d'information

Cotisations 2020

COTNS2020-01

Dans le cadre de la suspension des prélèvements des cotisations 2020 demandée par les pouvoirs publics et les syndicats professionnels, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Mayenne-Orne-Sarthe met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dont la finalité est de permettre au cotisants MSA de choisir de maintenir les prélèvements aux échéances initiales.

Cette finalité se décompose par les objectifs suivants :

- Identifier les cotisants souhaitant maintenir les prélèvements aux échéances initiales afin de maintenir les prélèvements,
- Contacter les cotisants si des anomalies sont constatées sur leur compte adhérent suite à leur demande de maintenir les prélèvements.

Les personnes concernées par ce traitement sont les exploitants non-salariés de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification,
- L'adresse mail et le numéro de téléphone
- Le NIR.

Ces informations sont conservées pour une durée maximale d'1 an.

Les destinataires de ces informations sont les Service Cotisations des Non-Salariés et Recouvrement-Contentieux de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur le consentement, le droit d'opposition s'applique à tout moment.

Les droits mentionnés ci-dessus s'exercent sur demande écrite adressée au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, places de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris CEDEX07.